



ASSOCIATION DE LA
FILIERE BIOLOGIQUE
EN REGION CENTRE
VAL DE LOIRE

www.bio-centre.org

BIO CENTRE
(Association régie par la loi du 1er juillet 1901)

CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

du 25 septembre 2019

Titulaires

NOM	PRENOM	RAISON SOCIALE	COLLEGE	
BOURGY	Emmanuel	SCEA LES RIOILLIÈRES	Producteurs	Excusé
CREPIN LISART WILLOT	Sophie Peggy Mélise	BIO CENTRE LOIRE	Préparateurs	Excusée
DECHENE	Bruno	LAITERIE DE VERNEUIL	Préparateurs	Présent
FOUCAULT	David	TERNAO	Distributeurs	Excusé avec pouvoir S. Prost
GAULANDEAU	Claude	EARL PONTIJOU	Producteurs	absent
GEORGET	Paule	BIOCOOP LA PETITE PRAIRIE	Distributeurs	Présente
HAHUSSEAU	Yves Marie	CONFEDERATION PAYSANNE	Institutionnels	absent
JANSEN	Julien	GAEC DU COUDRAY	Producteurs	absent
PROST	Sébastien	LSDH	Préparateurs	Présent
MAUTOUCHET	Serge	MAUTOUCHET SERGE SMC	Préparateurs	Excusé Pouvoir à B. Dechêne
PERRET	Cécile	FERME DE LA MOTTE	Préparateurs	absente
POTHIER	Sylvain	POTHIER SYLVAIN	Producteurs	absent
PRUNIER	Joël	CER France - ALLIANCE Centre	Institutionnels	absent
RIFFARD	Philippe	SCA LE BIOTOPE	Producteurs	Présent
TROFLEAU	Martine	ASSOCIATION LA PRESLE	Consommateurs	Absente
VAURS	Christophe	COOP DE FRANCE CENTRE	institutionnels	Absent
VERGNAUD	Pascal	MFR DE L'ORLEANAIS	Institutionnels	Présent
VINCENT	Jean-François	FERME DE LA CHAUME AU CHAT	Producteurs	Excusé avec pouvoir P. Riffard

Suppléants

NOM	PRENOM	RAISON SOCIALE	COLLEGE	
DAUBIGNARD	Louissette	CRA Centre	Institutionnels	Absente
DURAND	Joël	GAEC VAL PRÉ VERT	Producteurs	Absent
FONTAINE	Olivier	Etb RENE MAINGOURD	Préparateurs	Absent
GODIN	Bruno	BERIVAL	Distributeurs	Absent
LAMBERT	Pascal	DOMAINE LES CHESNAIES	Producteurs	Absent
LELIÈVRE	Éric	FRSEA CENTRE	Institutionnels	Absent
RENART	Gilles	AXÉRÉAL BIO	Préparateurs	Absent
YVON	Alain	YVON ALAIN	Producteurs	Absent

Autres : Jacques Sappei, Eva Carriço, Jean-Marie Mazenc, Christèle Chouin, Pascal Veaulin

Représentation par collège :

Collège	Nombre de voix statutaire	Nombre de voix présente
Producteurs	6	2
Préparateurs	5	3
Distributeurs	2	2
Consommateurs	1	0
Institutionnels	4	1

Au total, 8 administrateurs titulaires sur 18 étant présents ou représentés, le conseil d'administration ne peut pas valablement délibérer conformément au quorum requis par l'article 8 des statuts.

Les décisions prises ce jour ne seront approuvées définitivement qu'avec l'approbation de ce compte rendu lors de la prochaine réunion.

Bruno Dechêne préside cette réunion. Il rappelle les points à l'ordre du jour:

HORAIRE	SUJET
14h00	Approbation du précédent procès-verbal
14h05	Retour du GRAB
14h30	Retour sur le dernier bureau de Bio Centre
15h30	Point sur les rencontres des opérateurs de l'aval : BIO.dev. validation de la cible pour le sponsoring
16h00	Organisation d'une représentation de la bio à destination de personnalités externes au réseau
16h30	Contrats courts CAB MAB : situation, actions à prévoir
17h00	Validation des nouveaux adhérents de Bio Centre
	Questions diverses

1. Approbation des derniers procès-verbaux

Les procès-verbaux des conseils d'administration du 27 juin 2019 et du 15 juillet 2019 sont approuvés à l'unanimité.

2. Retour du GRAB

Philippe Riffard rapporte les points discutés en GRAB ce même jour :

- Les actions GAB envisagées sur 2020
- Présentation d'outils mutualisés par la Fnab : Agribiolien, Trajectoire bio, Parcel, Orgalec, Panier local
 - Une contribution financière des régions est demandée par la Fnab pour l'utilisation de ces logiciels
- Dérogation fourrage : l'INAO prévoit de fixer une limite à 100km pour trouver des fourrages bio. En l'absence, une dérogation d'utilisation de fourrage non bio pourra être accordée.
 - Position GRAB : ne pas mettre de limite mais sous condition d'une mise en place d'une aide pour le transport

Sébastien Prost évoque le logiciel Cap'2ER développé par l'Idel qui semble proche de PARCEL: => voir l'intérêt d'un rapprochement

CAP'2ER® (Calcul Automatisé des Performances Environnementales en Elevage de Ruminants) a pour objectif d'évaluer les impacts environnementaux à l'échelle d'une exploitation d'élevage de ruminants et par atelier (bovin lait, bovin viande, ovin viande). (extrait du site internet <http://idele.fr/services/outils/cap2er.html>)

3. Bureau Bio Centre

Jacques Sappei rapporte les discussions en bureau de Bio centre du 29 août 2019.

Evolution du réseau

- 1- Evolution des missions et des postes au sein du réseau

Les propositions suivantes ont été faites :

- mettre l'accent sur les actions de sensibilisation vers le grand public en ciblant des publics pas forcément acquis (par exemple « Les gilets jaunes) et aussi en particulier les parents d'élèves.



- Réinvestir la question de la Transmission.
- Réaliser une étude prospective sur la Bio telle que nous pourrions l'envisager dans la région CVL dans 10 à 15 ans.
- Accompagner le projet de 2 photographes de la Brenne qui veulent mettre en valeur au travers de reportage avec ARTE les pratiques en faveur de la biodiversité.
- Collaborer avec l'enseignement agricole. Dans le cadre de la convention en cours de signature avec la Draaf. (intervention dans l'enseignement, expérimentation, projet commun,...).
- Chargé de développement filière. Avoir un poste régional avec des compétences économiques et de structuration de filière pour accompagner ou piloter les projets de filières.
- Chargé de mission Territoire. Il porterait le projet « Territoire bio engagé ».
- Elaborer des arguments pour valoriser la Bio en général et notre réseau en particulier auprès des politiques.
- Recherche de financement. Veille sur les AAP.

Ces réflexions sont prises en considération dans l'élaboration du projet 2020.

2- Evolution structurale

Il ressort des discussions que le rapprochement ou la fusion des structures n'est pas un enjeu immédiat à traiter collectivement. Des réflexions au niveau de certaines structures sont néanmoins en cours.

Comment être organisme de formation

Bio Centre n'est pas référencé Data-Dock ce qui ne permet pas d'avoir un financement directement par les OPCA de nos clients (hors Vivea). Les exigences qualité de Vivea et des OPCA augmentent. En 2021 (peut-être 2020) référencement obligatoire

La Fnab propose un accompagnement collectif.

Le bureau a validé notre inscription dans cette démarche.

Territoires Bio Engagés

Ce Label a été créé et est détenu par Interbio Nouvelle Aquitaine

La charte en lien avec les objectifs du Plan Ambition Bio national:

- 8.5 % de SAU cultivée Bio
- 20% d'approvisionnement en restauration collective

Un seul critère est suffisant pour obtenir le label.

Plusieurs InterBio sont partantes. L'Agence Bio est très intéressée et va soutenir le projet

Le bureau unanimement trouve un grand intérêt à cette démarche et valide la mise en œuvre régionale de ce projet en souhaitant un investissement de l'ensemble des GAB. A intégrer dans le projet de plan d'action 2020.

Charte graphique du réseau

Une charte graphique est appliquée lors des événements réseau réunissant Bio Centre et l'ensemble des GAB. Pour autant, les conditions d'utilisation des diverses chartes de toutes nos structures ne sont pas définies. Il n'y a pas de consensus sur ce sujet pour l'instant et la commission communication devra s'emparer du sujet.



Le conseil d'administration voit d'un grand intérêt que l'appartenance au réseau Bio Centre-Val de Loire soit systématiquement évoquée par toutes les structures.

Congrès Mondial de la Bio

Le Congrès International de la Bio est organisé à Rennes en 2020 du 21 au 27 sept. Bio Centre est partenaire pour l'organisation. Il est membre du GIE avec 2% des parts (=> partage des bénéfices ou pertes ; Risque maxi évalué à 7 000€)

4. Point sur les rencontres des opérateurs de l'aval : BIO.dev. validation de la cible pour le sponsoring

Jacques Sappei présente de nouveau le projet BIO.dev, Rencontre pour le développement de la bio en région Centre-Val de Loire.

Organisé par Bio Centre en collaboration avec l'AREA, le 11 juin de 14h à 20h, au LAB'O à Orléans

Objectif 2020 : Sensibiliser les transformateurs bio et producteurs bio régionaux à un approvisionnement régional et les transformateurs non bio à l'intérêt de la bio.

Le financement de ce projet est prévu indépendant du financement habituel de l'association. Jacques Sappei demande aux administrateurs s'ils sont d'accord pour la recherche de sponsors et lesquels.

Le budget n'est pas à ce jour évalué, mais envisagé autour de 20 à 30k€.

Il ressort de la discussion que les sponsors pourraient être :

- en priorité : les acteurs transformateurs et distributeurs membres du réseau, et nos financeurs institutionnels habituels (Région, Draaf, Agences de l'eau)
- dans un deuxième temps, si le financement est insuffisant : acteurs de l'aval avec au minimum 50% de bio dans leurs chiffres d'affaires, banques (NEF, crédit coopératif) organismes de certification, Biolait (acteur important agissant sur la région), Biofil.

5. Organisation d'une présentation de la bio régionale à destinations de personnalités externes au réseau

Sont visés en particulier les politiques et leurs services. Le service agriculture de la Région est demandeur.

La discussion a amené quelques idées :

- Mettre en avant les freins au développement de la bio, les idées reçues sur la bio avec l'objectif de montrer que c'est possible, et économiquement viable.
- Donner nos éléments de langage afin d'être intelligible pour nos interlocuteurs
- Une priorité devrait être donnée compte tenu du contexte régional, aux grandes cultures, accompagnées de légumes de plein champ. Ce qui permettrait d'associer un groupement de producteurs et un circuit de distribution. (par exemple Bio Centre Loire et Biocoop)
- Une déclinaison départementale paraît pertinente dans le but d'établir des liens entre les GAB et les Conseils Départementaux avec leurs services.



6. Contrats courts CAB / MAB

Jacques Sappei donne des éléments de contexte sur ce sujet.

Des contrats courts, inférieur à 5 ans, ont été mis en place. Au moment de la validation de ces contrats la règle était que les parcelles devaient être au moins une fois en culture annuelle sur une période de 5 ans. Or après la validation des contrats la règle a changé imposant que les parcelles soient en cultures annuelles pendant la période du contrat donc inférieure au 5 ans.

Certains agriculteurs se trouvent ainsi dans une situation difficile car ne remplissant plus le nouveau critère et devant donc rembourser les aides perçus.

Cette situation est très préoccupante car mettant en difficulté économique certaines exploitations, et la Fnab envisage une action en justice contre l'état compte tenu que la règle n'était pas connue au moment de la signature des contrats.

7. Demandes d'adhésion

COLLEGE	RAISON SOCIALE	adresse	CP	Ville	activité
Institutionnel	Formation bio St Marthe	3 château de Bonnet	36120	Ardentes	Formation en maraichage
préparateur	Bonheur et papilles	154 Rte de Marmain	45150	Ouvrouer les champs	Fabrication de biscuits et préparations sans gluten
préparateur	SCAEL	3 avenue Victor Hugo	28000	Chartres	Groupe coopératif en céréales et légumineuses
préparateur	PROVIBIO	Les tailles Chez M. Chardon	36300	St AIGNY	Association d'éleveurs bio

Une remarque est faite sur l'adhésion du groupement « Provibio » regrettant que tous les éleveurs de ce groupement ne soient pas aussi adhérents du GDAB.

Le président demande l'approbation du conseil d'administration. Celui-ci vote à l'unanimité la validation d'adhésion de « Formation bio St Marthe », « Bonheur et Papille » et « SCAEL », l'unanimité moins une voie pour celle de « Provibio ».

8. Sujets divers

Christèle Chouin rapporte de la part de salariés que des adhérents sont remontés contre le GRAB sur ses positions et son incapacité à agir sur les aides.

Le Conseil d'administration pense nécessaire de communiquer vers les adhérents pour clarifier ce qui est fait et les domaines de compétences du GRAB sur les aides.

Jean-Marie Mazenc rapporte une proposition de salariés sur la manière de présenter le réseau aux contacts Draaf et CR. L'idée est de mettre l'accent sur le développement local, sur l'environnement, etc. Les financements agricoles étant plafonnés, cela permettrait d'aller chercher d'autres financements.

Le Conseil d'administration est d'autant plus favorable à ce commentaire qui est totalement en phase avec l'axe 2 de la stratégie commune mise en place depuis 2 ans. Cette approche est inscrite dans notre stratégie et est déjà appliquée par certaines structures. Il est rappelé qu'en particulier les Départements peuvent apporter des financements aux GAB sur d'autres sujets qu'agricoles comme cela a été évoqué en réunion de la « commission trésorier ». Il précise que dans les contacts avec tous nos interlocuteurs quels qu'ils soient, il est important de prendre en considération leurs besoins avant de proposer nos solutions.

Bruno Dechêne évoque la 15aine de la bio. Il semble que cette session soit la pire en termes de fréquentation, par exemple : Verneuil, 2 éleveurs / St Denis, 1 éleveur / Fabricant aliment, 1 agriculteur.



Jacques Sappei rappelle que nous étions d'accord avec la Chambre Régionale pour ne pas reconduire cet évènement dans cette forme. Mais la Draaf a imposé à la Chambre Régionale de l'organiser. Nous avons alors décidé d'être présents aussi. Dans le cadre du Plan Ambition Bio nous avons souligné l'absence d'efficacité de ce dispositif et mis en avant les « Journées filières » de Bio Centre.

Le Conseil d'administration n'est pas favorable à poursuivre cet évènement tel qu'il est organisé aujourd'hui. Un bilan doit être établi, une réunion avec la CRAC est prévue le 8 octobre, et notre position devra être remontée à la Draaf pour éviter de le renouveler.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 17h30.

Fait à Blois, le 25 septembre 2019,

Le président

Jean-François VINCENT

